



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Le 01/06/2017

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le 30 du mois de mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN,, Jean-Claude PELISSE, , Sylvie DRAME, Maryline BOROWIAK, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX , Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDONIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

POUVOIRS : Brigitte MIGNOT donne pouvoir à Simon MIGNOT
Luc LAURENT donne pouvoir à Michel BELANTAN
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Thierry SOHIER
Marjorie COURBI donne pouvoir à Magali GRISEL
Emmanuel MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE

SECRETARE DE SEANCE : Mme Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 avril 2017
- Changement de représentante de la Commune dans la commission : « tourisme, culture et sports » des Vals du Dauphiné
- Tirage au sort de 9 jurés d'assises pour la liste 2018
- Demande de subvention pour sortie scolaire école élémentaire le 9 juin 2017
- Tarifs des locations de tables et chaises à compter du 1^{er} septembre 2017
- Information sur le refus du 16 mai 2017 de la déclaration de travaux pour une antenne Free
- Questions orales.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 avril 2017 – Délibération N° 2017-07-1 :

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 18 avril 2017 qui a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

Le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 20 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 avril 2017.

2. Changement de représentante de la Commune dans la Commission : « tourisme, culture, sports » des VDD. – Délibération N° 2017-07-2

Par délibération du 28 février 2017, des conseillers municipaux ont été désignés pour siéger dans les commissions communautaires des Vals du Dauphiné. Ce sont :

- Luc BASSETTE pour la commission « finances »
- Patrick BLANDIN pour la commission : « développement économique »
- Luc BASSETTE pour la commission : « environnement-déchets »
- Michel BELANTAN pour la commission « agriculture »
- Jacqueline GUICHARD pour la commission : « tourisme, culture et sport »
- Claire KERRINCKX pour la commission : « petite enfance, enfance, jeunesse et services au public »
- Monique SOULIER pour la commission : « aménagement, habitat, urbanisme, patrimoine »
- Christophe JULLIAN-DESAYES pour la commission : « eau, assainissement et prévention des risques inondations »
- Jean-François DELDICQUE pour la commission « voiries »
- Emmanuel EGLAINE pour la commission : « développement durable ».

Après accord entre Mmes Magali GRISEL et Jacqueline GUICHARD, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour modifier la représentante de la commune dans la commission : « tourisme, culture et sport » des VDD, Jacqueline GUICHARD se retirant et Mme Magali GRISEL la remplaçant.

Mme Jacqueline GUICHARD explique qu'elle trouve très intéressant d'assister à cette commission mais qu'elle se sent en « porte à faux » compte-tenu du fait qu'elle ne connaît pas les dossiers et elle pense que l'adjointe responsable de ces thèmes sera plus au courant et sera ainsi plus utile.

Par ailleurs, Mme Claire KERRINCKX regrette l'attitude du Maire et de M. Thierry SOHIER qui ne lui ont pas communiqué des renseignements qu'elle avait demandés.

En effet, elle a assisté à la commission « petite enfance, enfance, jeunesse et services au public » et a fait un compte-rendu au Maire et à l'adjoint responsable mais n'a pas eu de retour sur ses demandes notamment concernant le Centre Aéré « Les P'tites Canailles » sauf de la part de Sylvie DRAME et elle l'en remercie.

M. le Maire et M. Thierry SOHIER expliquent que les délais de convocations sont courts et qu'ils n'ont pas pu répondre dans les temps. Par ailleurs, une réunion sur ce dossier est prévue prochainement avec la Commune de LA TOUR DU PIN. La compétence « enfance » ne sera reprise pour les communes de l'ancienne intercommunalité des Vallons de la Tour qu'en 2019. M. Jean-François DELDICQUE prend acte de la remarque de Mme Claire KERRINCKX et indique qu'à l'avenir les informations demandées seront transmises dans la mesure du possible.

M. Jean-Claude PELISSE précise qu'effectivement les commissions des VDD sont très intéressantes et qu'il faut que chaque élu, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition municipale, représente la commune et propose ce qui lui semble positif pour ST CLAIR DE LA TOUR. Il indique par ailleurs que lui-même en tant que Vice-Président, n'a pas les informations plus de 8 jours à l'avance concernant les sujets qui seront traités lors des réunions.

Il précise qu'actuellement, l'intercommunalité travaille dans l'urgence et que ne pouvant recruter du personnel faute de moyens financiers, les dossiers sont plus difficiles à constituer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Magali GRISEL, 3^{ème} adjointe au Maire, pour faire partie de la commission « tourisme, culture et sport » en remplacement de Mme Jacqueline GUICHARD, conseillère municipale.

3. Tirage au sort de 9 jurés d'assises pour les listes préparatoires du jury criminel pour l'année 2018 – pas de délibération:

Monsieur le Maire indique que comme chaque année, il convient de tirer au sort, parmi les électeurs de la commune, 9 personnes qui feront partie des listes préparatoires du jury criminel pour l'année 2018 et pourront être éventuellement appelées pour siéger dans un jury d'assises.

Il rappelle que tout citoyen doit retourner à la mairie, obligatoirement, le questionnaire à partir du moment où il est tiré au sort. La condition d'âge requise est de 23 ans au minimum.

Au-delà de 70 ans, pour les personnes handicapées, pour celles qui n'ont pas leur résidence principale dans le département de l'Isère ou pour un motif grave qui doit être justifié, une demande de dispense peut être formulée directement sur le questionnaire qui doit être rendu obligatoirement à la mairie dans les meilleurs délais.

Sont tirés au sort, les électeurs suivants : MM. et Mmes : RIGOUDY Jonathan, BILLARD Georges, BROCHIER Frédéric, COUVENT Yvette épouse RIGOT, JAMMES Jean, PELARDY Benjamin, DURAND Christine, CAZELLES Thibaud, TEILLON Martial.

4. Demande de subvention pour sortie scolaire à l'école élémentaire Délibération N° 2017-07-3 :

M. Thierry SOHIER rappelle que lors du conseil municipal du 21 mars 2017, il a été délibéré favorablement pour financer des sorties scolaires dans le cadre des participations octroyées par enfant, chaque année scolaire, soit 7 €.

Le montant total des subventions déjà accordées d'ici la fin de l'année scolaire en cours s'élève à 1 974 € dont 1 134 € pour l'école élémentaire et 840 € pour l'école maternelle.

Le total maximum alloué pour une année scolaire pour les deux écoles a été fixé à 3 600 € lors d'une délibération antérieure qui est toujours applicable.

Deux enseignants de l'école élémentaire font une nouvelle demande de subvention dans le cadre des 7 € par élève pour une sortie prévue le vendredi 9 juin 2017 aux Grottes de La Balme. 51 élèves sont concernés, soit : **357 €** demandés.

Ils indiquent que le coût de la sortie s'élève à 925 € (530 € pour les animations et 395 € pour le transport) et que la participation demandée aux familles est de 4 € par enfant, soit : 204 €. Il n'est pas précisé dans la lettre de demande de subvention si le « Sou des Ecoles » financera la différence mais normalement c'est ce qui se fera.

Il rappelle également qu'une subvention exceptionnelle de 500 € a été attribuée à l'école élémentaire pour une intervention de KAPLA qui aura lieu les lundi 12 et le mardi 13 juin. Il n'y a pas d'autre sortie prévue d'ici la fin de la l'année scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote cette nouvelle subvention de 357 € qui sera versée à l'école élémentaire.

5. Tarifs des locations des tables et chaises, à compter du 1^{er} septembre 2017 – Délibération N° 2017-07-4

Mme Magali GRISEL, Adjointe, indique que jusqu'à présent, les particuliers et les associations pouvaient emprunter des tables et chaises à la Commune gratuitement. Ils remplissaient un formulaire à l'accueil et venaient chercher le matériel emprunté et le rapportait aux services techniques.

Compte-tenu du travail effectué par les agents communaux, il semblerait juste de faire payer ces locations.

Il est proposé de délibérer pour rajouter sur la délibération en cours en date du 15 novembre 2016 concernant les tarifs de locations des salles communales ainsi qu'à la régie municipale correspondante, les tarifs des locations de chaises et tables, soit :

- 0.50 € par chaise louée,
- 1 € pour une petite table
- 2 € pour une grande table.

Il sera précisé qu'une caution de 100 € devra être fournie.

Elle précise, qu'après renseignements pris dans plusieurs communes environnantes, ces tarifs paraissent tout à fait raisonnables.

La date d'effet du 1^{er} septembre 2017 permettra une communication suffisante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2017.

6. Refus signé par le Maire de la Déclaration Préalable déposée par FREE pour une antenne de téléphonie mobile lieudit « Ratassière » pas de délibération

M. le Maire indique aux élus que comme expliqué lors du conseil municipal du 18 avril 2017, il a demandé à FREE des pièces complémentaires à la déclaration préalable pour l'édification d'une antenne de radiotéléphonie lieudit « Ratassière », soit : un plan de masse avec une indication précise de l'implantation de l'antenne ainsi qu'une courbe de niveaux.

Mme Monique SOULIER précise que les pièces complémentaires ont été fournies.

Une réunion de la commission « urbanisme » s'est déroulée le 10 mai, au cours de laquelle les membres ont maintenu leur proposition de refus à opposer à cette DP.

M. le Maire a donc signé le refus le 16 mai 2017.

Dès le 18 mai, l'interlocuteur de FREE, lui a demandé une réunion : « *afin d'évoquer ce dossier de manière amiable et ainsi trouver un compromis, si compromis peut être trouvé, vu que nous respectons la réglementation* » dicit FREE.

Une rencontre avec M. le Maire et les élus est donc attendue par l'opérateur.

Comme il a déjà été expliqué précédemment aux conseillers municipaux et aux membres de la commission « urbanisme », il existe un risque certain de contentieux pour la Commune.

M. Xavier LE DUFF indique qu'il avait évoqué la possibilité de faire un « référendum » auprès des Saint Clairois pour savoir si la majorité des habitants seraient défavorables ou favorables à l'implantation d'une antenne de téléphonie. M. le Maire et Mme Monique SOULIER répondent que cela ne serait pas réglementaire et en conséquence ne peut pas être organisé.

M. Emmanuel EGLAINE propose au Maire de se rapprocher de l'Association Saint Clairoise existante afin d'avoir une démarche conjointe pour plus d'efficacité et de pouvoir bénéficier de conseils des juristes de l'association nationale à laquelle elle est adhérente.

Mme Monique SOULIER et M. Jean-François DELDICQUE répondent que pour le Maire, seuls des motifs d'urbanisme peuvent être invoqués pour un refus et que l'association doit agir de son côté, de façon indépendante.

M. Luc BASSETTE indique qu'il convient de recevoir l'opérateur à une date ultérieure et de discuter avec lui avant que ce dernier ne dépose un recours contentieux en référé auprès du Tribunal Administratif et de lui conseiller de déposer un « recours amiable » auprès du Maire. Il précise que les riverains pourraient par ailleurs tenter une action au « civil » contre l'opérateur afin d'obtenir des dédommagements financiers compte tenu de l'impact paysager négatif. Cela a déjà été jugé dans des affaires liées à l'implantation de pylônes électriques.

7. Questions orales :

-C.I.S.P.D. (Conseil intercommunal de prévention de la délinquance) : suite à une demande de Mme Claire KERRINCKX, il est rappelé que lors du conseil municipal du 24 janvier 2017, M. Michel BELANTAN s'est proposé pour siéger au CISPDP dans la section « sécurité routière » et M. Patrick BLANDIN pour « la citoyenneté ».

M. Jean-François DELDICQUE indique qu'il s'inscrira dans les sections « famille » et « Prévention des addictions » et participera aux réunions dans la mesure de ses possibilités.

- **Incendie des locaux de la Croix-Rouge, Restos du Cœur et Secours Populaire :**

M. le Maire questionne Mme Jacqueline GUICHARD, Présidente du Secours Populaire, section de La Tour du Pin, sur les conséquences de l'incendie qui a détruit 25 tonnes de nourriture, les locaux de deux associations et impacté également les locaux du Secours Populaire. Il indique que lui-même s'est rendu sur place dans la nuit à l'appel des pompiers et qu'ils lui ont dit, ainsi qu'ils avaient des difficultés à joindre les élus Turripinois. Le feu était important puisque 30 pompiers se sont déplacés. Mme Jacqueline GUICHARD indique que la distribution pour le Secours Populaire a repris en début de semaine et que toutes les denrées fraîches ont été perdues.

L'incendie serait d'origine volontaire et une enquête est en cours.

Elle trouve que c'est très dur pour les bénévoles de voir tout leur travail saccagé.

Les VDD ont indiqué que le déblaiement se ferait à partir du 31 mai 2017. Elle précise que Mme Magali GUILLOT, Présidente des VDD a été très disponible et à l'écoute et qu'elle fait son maximum pour aider les associations victimes de cet incendie. La Croix Rouge sera relogée à côté dans une ancienne usine et les Restos du Cœur dans la ZAC de Chatanay.

Les locaux brûlés seront démolis et normalement reconstruits sur le site.

Des dons peuvent être apportés aux locaux techniques de LA TOUR DU PIN pour les deux autres associations qui ont tout perdu dans l'incendie.

- **-Dotation de Solidarité Communautaire et Fonds de concours :**

M. Luc BASSETTE, représentant la commune à la commission « finances » des VDD fait part de la modification décidée par les VDD qui suppriment la DSC (Dotation Solidarité Communautaire) touchée annuellement par les communes qui représentaient une compensation par rapport à la perte des revenus de l'ancienne taxe professionnelle.

Pour l'année 2017, la somme que percevra la commune est annoncée à 53 000 €. Lors du prochain conseil municipal, il faudra délibérer pour approuver le principe et justifier des montants inscrits au budget 2017 dans les dépenses à caractère général à l'exception des salaires. A partir de 2018, les montants ne seront pas assurés et dépendront du nouveau pacte financier et fiscal des VDD à construire et qu'une nouvelle répartition devra être trouvée, plus juste.

M. Jean-Claude PELISSE précise par exemple qu'actuellement certaines communes ne paient pas pour l'instruction de l'urbanisme et que ce n'est pas juste par rapport aux autres.

- **Rythmes scolaires :**

M. le Maire indique que pour le moment rien n'est défini pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017 et que l'Inspecteur d'Académie reçu ce jour n'a pas pu donner plus de renseignements.

Deux questions posées par des conseillers municipaux seront traitées pour l'une lors d'une réunion du CCAS et pour l'autre lors de la prochaine commission « travaux » du 6 juin 2017.

Le prochain conseil municipal aura lieu MARDI 20 JUIN 2017 à 19h

Fin du conseil municipal à 20h55